



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS CICAT

1 - DESIGNATION

L'association CICAT, organisme de formation depuis mai 2025 est situé au 6 rue de Saint Georges sur Eure, 28110 Lucé. Numéro de Siret 329 254 817 000 78 ; enregistré sous le n° d'agrément 24280229228 auprès du préfet de la Région Centre Val-de-Loire. Le CICAT conçoit, élabore et dispense des formations inter et intra entreprises, sur l'ensemble du territoire eurélien.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du CICAT.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- formations : actions de formation, d'une durée minimum de 3,5 heures à plusieurs jours, réalisées en intra (pour le compte d'un même client) ou en inter, dans les locaux du CICAT
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

2 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le CICAT pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'association implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet www.cicat.fr porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du client.

3 – MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT DES FORMATIONS

Les prix sont indiqués en euros TTC. L'envoi d'un devis ne vaut pas inscription à la formation. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis. Les coûts de transport, d'hébergement et des repas ne sont pas intégrés au tarif des prestations.

La pré inscription à une formation doit être faite par le client sur le site <https://www.cicat.fr/>. Il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement, et son montant, doivent être communiqués au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention, que le client retourne signée au CICAT.

Le paiement de l'acompte de 40% est à effectuer un mois maximum avant la formation, pour valider l'inscription. Le règlement du solde de la facture est à effectuer, à réception, par virement bancaire, sous trente jours maximum. En cas de prise en charge partielle par l'organisme financeur, la différence sera directement facturée par le CICAT au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas au CICAT au plus tard un jour ouvrable avant le début de la formation, le CICAT se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

4 – ANNULATION OU INTERRUPTION DE LA FORMATION

A l'initiative du CICAT

Dans le cadre de ses prestations, le CICAT est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires. Il ne pourra être tenu responsable à l'égard de ces derniers en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Ce sont, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence, la



maladie ou l'accident de l'intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes au CICAT, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du CICAT.

En dehors des conditions citées ci-dessus, en cas d'annulation de la formation, le stagiaire et/ou le client est informé au plus tard dix jours avant le début de la formation. Il est alors effectué un remboursement total de l'acompte.

En cas d'interruption, l'intégralité des prestations non servies sera remboursée prorata-temporis.

Dans les deux cas, les frais de transport et d'hébergement restent à la charge du client.

En cas d'absence d'un intervenant extérieur, l'équipe de formation s'engage à compenser le module manquant par un autre contenu en lien avec le programme de formation concernée.

A l'initiative du client

Toute formation commencée est due dans son intégralité et sera facturée au client.

En cas d'interruption ou annulation de la formation, le CICAT doit être informé dans les plus brefs délais, par téléphone puis par mail à l'adresse : formation@cicat.fr.

En cas de dédit signifié par le client au CICAT au moins 15 jours avant la formation, le CICAT offre la possibilité au client de :

- repousser la formation à des dates ultérieures, et après accord de l'organisme financeur, ou
- remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins de formation, sous réserve de l'accord de ce participant et de l'organisme financeur.

Dans les deux cas, il n'y a donc pas de pénalités de paiement. Si ces possibilités ne sont pas retenues par le client, celui-ci s'engage à verser la somme due selon les modalités de paiements suivantes :

- Dans un délai supérieur à 30 jours avant le début de la formation : 0% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 15 et 29 jours avant le début de la formation : 50 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 0 et 14 jours avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le paiement du solde, à la charge du client, devra être fait au plus tard un mois après le dernier jour de l'action de formation. Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme financeur.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (décès sur justificatif, arrêt maladie avec certificat médical) seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata-temporis de leur valeur prévue au contrat. En cas de désistement, attesté par l'employeur, moins de 15 jours avant le début de la formation, 100% des frais d'inscription seront retenus ou dus.



Procédure annulation
ou interruption de la 1

5 – CONVENTION, ATTESTATION et CERTIFICAT DE REALISATION

Pour chaque formation, une convention est adressée par le CICAT au client, ou à chaque stagiaire participant. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné et signé par l'employeur doit être retourné au CICAT par mail, à l'adresse indiquée.

A l'issue de la prestation, le CICAT transmet un certificat de réalisation et une attestation de formation au stagiaire et à son employeur.

Une attestation de compétences peut être fournie si elle est demandée par le financeur (OPCO ou employeur).



6 – MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

- Locaux

L'ensemble des prestations dispensées par le CICAT sont réalisées dans une des salles du CICAT, ou dans l'établissement du client concerné par le contrat (ou un autre lieu qu'il aura choisi). Dans le cas d'une formation en intra, les locaux mis à disposition par le client doivent pouvoir être propices au bon déroulé d'une formation et être conformes aux règles de sécurité en vigueur.

- Durée

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et sur la Convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures, et une heure de repas sur place ou à l'extérieur.

- Programme

S'il le juge nécessaire, le formateur pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe, le niveau des stagiaires et l'actualité. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont fournis qu'à titre indicatif.

7 – RECLAMATIONS, SUGGESTIONS ET SIGNALEMENTS

Toute personne concernée directement ou indirectement par la formation a accès au formulaire des réclamations, suggestions ou signalements. La procédure liée au formulaire est consultable sur notre site internet. Chaque demande sera traitée et une réponse y sera apportée.



Formulaire de
réclamations, suggest

8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du CICAT. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre, modifier ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

9 – PROTECTION DES DONNEES

Les données à caractère personnel communiquées par le client au CICAT sont collectées et traitées par le CICAT, aux fins de réalisation et de suivi de la formation. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le CICAT est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

10 – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre le client et le CICAT, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut, l'affaire sera portée devant les Tribunaux compétents.